

Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017

**Vœu relatif à l'engagement d'une concertation concernant la parcelle du 94, avenue Gambetta dans le 20<sup>e</sup>**

**déposé par Jérôme Gleizes, Galla Bridier, Yves Contassot, David Belliard, Anne Souyris, Joëlle Morel, Antoinette Guhl et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que la parcelle du 94, avenue Gambetta dans le 20<sup>e</sup>, était anciennement occupée par le rectorat de l'académie de Paris ;

Considérant que la parcelle a été vendue au promoteur CarVallInvestors, filiale du géant américain de l'agro-alimentaire Cargill ;

Considérant que le projet initial de création d'un centre commercial de 1 950 m<sup>2</sup>, présenté en Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> le 21 juin 2016 suite à un vœu du groupe écologiste, a été conclu sans la moindre concertation avec les élu-e-s du 20e, commerçant-e-s et habitant-e-s du quartier ;

Considérant les demandes répétées des élu-es à la Ville afin qu'elle exerce son droit de préemption ;

Considérant qu'un projet de centre commercial d'une telle taille aurait des conséquences désastreuses pour les commerçants du quartier Gambetta ;

Considérant en effet que les environs immédiats du 94 avenue Gambetta sont très bien pourvus en commerces de proximité de tous genre, notamment franchisés ;

Considérant que la présence de commerces de proximité est un vecteur indispensable de lien social et qu'elle contribue à la vie économique et à la convivialité du quartier ;

Considérant la séance du Conseil de Paris de mai 2017 lors de laquelle la Maire de Paris a rappelé sa volonté de proposer « une stratégie coordonnée et cohérente d'installations, d'implantations et de préservation du commerce de proximité » et que la Ville de Paris a rappelé dans un communiqué de presse du 19 juin 2016 concernant la venue de la société Amazon sur Paris, que « *la protection de la vitalité et de la diversité du commerce de proximité constitue une priorité municipale pour lutter contre l'uniformisation des villes* » ;

Considérant la demande des écologistes, lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme, en juillet 2016, que "la parcelle située à l'adresse 94 avenue Gambetta soit réservée en vue

de la réalisation d'installations d'intérêt général, et soit à ce titre répertoriée dans l'annexe IV du tome 2 du règlement général du Plan Local d'Urbanisme” ;

Considérant la revente surprise de la parcelle en VEFA, annoncée par voie de presse sans information des élu-e-s, le 15 mai, au promoteur ICADE, filiale de la Caisse des Dépôts, à un prix de revente de 137 millions d'euros, contre 51 millions à l'achat, ce qui constitue une plus-value considérable , même en tenant compte du coût des travaux déjà engagés ;

Considérant le fait que ce bâtiment de 6 niveaux d'une surface totale de plus de 20 000 m<sup>2</sup> soit devenue propriété d'un opérateur public représente une opportunité de relocaliser l'économie, en y développant des activités à forte valeur ajoutée tant socialement qu'environnementalement, ou de favoriser des projets utiles aux habitant-e-s relevant des domaines de la culture, l'éducation, le sport,... ;

Considérant la mobilisation des habitants, mais aussi celle des élu-es de divers groupes politiques, et des nombreux vœux déposés, que ce soit en Conseil d'arrondissement du 20e ou en Conseil de Paris ;

Considérant que la Caisse et Dépôt et Consignation s'est déjà engagée avec la Ville sur des projets comme l'incubateur de la Halle Freyssinet ;

Considérant qu'il est regrettable que la transaction initiale n'ait pas été réalisée avec une organisation publique comme ICADE dès le départ entraînant le paiement d'une plus-value pour les contribuables

Considérant le vœu adopté lors du Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> du 23 mai 2017 ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, Galla Bridier, Yves Contassot, David Belliard, Anne Souyris, Joëlle Morel, Antoinette Guhl et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **soit engagée une concertation entre ICADE et l'Hôtel de Ville les élu-es du 20e, les habitants, les commerçants des quartiers Gambetta, Pelleport et Saint-Fargeau avec comme objectif la prise en compte des réflexions déjà existantes concernant l'affectation de cette parcelle, afin de proposer une offre alternative à l'arrivée d'un nouveau commerce alimentaire franchisé, à la faveur de l'implantation de commerces de proximité et indépendants, portant des modes de consommation respectueux des circuits courts, et privilégiant une alimentation biologique et de qualité, ou encore de nouveaux équipements utiles aux habitants.**